

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par An

RIGOREUSEMENT

PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ

—avec—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 2 Juin 1892

No. 15

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 centes. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux des frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

SECOURS MUTUEL

LÉGISLATION ANGLAISE

Depuis 1793, date du premier acte, sous le nom d'acte de Georges III, et pendant le règne de Georges III, régimentales les Sociétés d'amis jusqu'en 1860, 21 actes viennent joindre de la sollicitude du parlement anglais pour les associations mutuelles.

L'acte de Georges Rose porte dans son préambule : " Attendu que la promotion et l'encouragement des Sociétés mutuelles établies dans le royaume... a produit les effets les plus salutaires, en augmentant le bonheur des individus, en diminuant le fardeau des dépenses publiques... " Après cette déclaration, l'acte reconnaît le droit d'association comme étant de droit commun en Angleterre ; il reconnaît en particulier le droit de constituer des sociétés pour l'assistance réciproque, pourvu que les statuts n'en soient pas contraires aux lois générales du pays. Il laisse aux Sociétés d'amis leur pleine et entière in-

dépendance ; mais il stipule certains privilèges en faveur de celles qui consentiront, dans l'intérêt de leur propre développement, à se soumettre à certaines restrictions. Ces privilèges sont les suivants :

1° Gratuite des actions judiciaires pour le recouvrement des obligations souscrites à une Société par son trésorier ou ses administrateurs ;

2° Même gratuité et procédure sommaire, dans le cas où les administrateurs de la Société négligeraient de rendre leurs comptes ;

3° Privilèges accordés, dans les successions, aux créances des Sociétés d'amis sur toutes les autres créances ;

4° Qualité conférée aux administrateurs pour ester en justice.

5° Faculté, pour la Société, d'infliger des amendes en cas de malversation de ses fonds ou de prévarications.

6° Droit pour tout membre lésé par la Société de demander un jugement par voie de procédure sommaire ;

7° Sanction publique donnée au jugement d'arbitres qui, d'après les statuts de la Société, devraient statuer sur le cas ; jugement non susceptible d'appel ;

8° Conditions particulières imposées aux paroisses pour l'expulsion de tout membre d'une Société d'amis.

Les restrictions à accepter par les sociétés, pour être investies de ces privilèges, sont :

1° La soumission des règlements au pouvoir judiciaire ;

2° L'engagement pris de ne plus modifier ces mêmes règlements sans l'assentiment des trois quarts des membres présents aux assemblées générales ;

3° L'interdiction de défendre la Société autrement que par le vote des cinq sixième des membres, l'interdiction de tout partage du fonds social dans d'autres intentions que celles que la Société a directement en vue.

L'acte de Georges Rose fut successivement modifié par des mesures législatives prises en 1795, 1796, 1803, 1809 et 1817 ; mais ces mesures ne touchèrent qu'à des dispositions de détail.

Un nouvel acte de 1817—celui sur les caisses d'épargnes—autorisa les Sociétés à déposer leurs fonds dans les caisses d'épargnes, l'Etat leur garantit un intérêt annuel de 4 1/2 p. 100 ; (cet intérêt a, depuis, été diminué). En 1802, on ne comptait que 9,672 membres dans les Sociétés d'amis, sous l'impulsion d'une telle législation, on en comptait 925,429 en 1815.

Il serait complètement inutile d'analyser tous les actes qui ont eu pour objet les Sociétés amicales, quelques-uns d'entre eux refondant d'ailleurs tous les autres. Mentionnons cependant : 1° l'acte de 1819, qui se préoccupe surtout du calcul des cotisations par rapport aux charges sociales et de l'inconvénient des réunions dans les cabarets ; 2° dans l'ordre des faits parlementaires mais non législatifs, les deux enquêtes de 1825 et 1827, prescrites dans un sens hostile aux sociétés professionnelles et dont le résultat tourne complètement à l'avantage de ces Sociétés, enquêtes qui, en outre, demandent la substitution de l'office de la dette nationale et d'un *actuary* spécial, à certains maîtres d'école de villages chargés, jusque-là dans beaucoup de districts, de l'examen des règlements, et peu aptes à se rendre compte des combinaisons auxquelles peut donner lieu la durée de la vie humaine. Les travaux de ces commissions d'enquêtes, dirigés par M. P. Courtenay, forment deux très volumineux rapports de la plus haute importance pratique.

Citons enfin l'acte de 1829 désigné, suivant l'usage, sous le nom d'acte de la deuxième année du règne de Georges IV et qui, à la suite des deux enquêtes en question et d'une conférence entre les délégués des Sociétés de Londres et une nouvelle commission du Parlement, a opéré la refonte de toutes les lois citées plus haut. Suivi des amendements de 1832, 1834, 1840, 1846, 1850, 1852, 1853, 1854, cet acte, qui ne contenait pas moins de 41 articles, a été lui-même remplacé par l'acte général de consolidation de 1855 (23 juillet 1855, 18-19 Victoria, ch. 63) récapitulatif de tous les autres et qui constitue aujourd'hui le véritable fondement de la législation anglaise.

Les actes postérieurs sont de 1858 et de 1860. Il faut aussi comprendre dans cette nomenclature l'acte du 14 juillet 1864 [bill Gladstone] bien qu'il ne s'applique qu'indirectement aux Sociétés d'amis.

L'acte général de 1855 était d'autant plus nécessaire que, comme l'a dit un auteur sur les Sociétés d'amis, " il y avait déjà des actes pour consolider, des actes pour amender, des actes pour expliquer, des actes pour persévérer, des actes pour nous ne savons quoi encore... " Le cas était tout-à-fait désespéré lors de la nomination d'un comité choisi pour la refonte.

Condoléances

C. M. B. A.

A l'assemblée régulière des membres de la Succursale No 101 C. M. B. A., de la Cité des Trois-Rivières, tenue le 20 de mai 1892, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par le Frère Adélarde M. Gauthier,

Secondé par le Frère F. A. Verrette,

Que les Membres de la Succursale St-Joseph No 101, C. M. B. A., des Trois-Rivières, ont ressenti dans toute son intensité, la douloureuse épreuve que Dieu a envoyée à leur Frère M. Anselme D. Bondy, en lui enlevant, par une mort aussi prompte qu'imprévue, son épouse bien-aimée, née Arline Laroche, et qu'ils sympathisent de tout cœur avec lui dans cette pénible circonstance.

Proposé par le Frère F. X. Pothier, secondé par le Frère J. A. Gélinas :

Que le Secrétaire-Archiviste soit chargé de faire parvenir au Frère A. D. Bondy, l'expression des condoléances des membres de cette Succursale et que copie des présentes résolutions soit transmise aux journaux.

J. O. DÉSILETS,

Sec.-Archiviste,

Succursale No 101, C. M. B. A.

Proposé par le Frère Aimé Lanier, secondé par le Frère L. P. Normand :

Que les membres de la Succur-

sale St-Joseph No. 101, C. M. B. A. de la Cité des Trois-Rivières, ont appris avec plaisir, l'élevation du Révérend Messire J. M. Emard, au siège épiscopal de Valleyfield.

Et qu'ils sont heureux, en cette occasion, d'offrir au nouvel Evêque, membre de l'Association Catholique de Secours Mutuel, l'humble hommage de leurs félicitations sincères, pour l'insigne honneur qui vient de lui être conféré par le St-Siège, qui s'est plu à reconnaître les hauts mérites et les grands talents de M. l'Aviseur Spirituel de la Succursale No 26, C. M. B. A. de la Cité de Montréal.

J. O. DÉSILETS, Sec.-Archiviste, Succursale No. 101, C. M. B. A.

LA C. M. B. A.

Le Grand Conseil de l'Association Catholique de Secours Mutuel siègera d'ici à trois mois. C'est donc le temps, pour les diverses Branches de cette Société, de préparer tout ce dont elles désirent l'adoption. Dans l'intérêt des membres, afin que chacun soit en état de juger parfaitement toutes les propositions ou projets en puissance de devenir règlements, nous nous ferons un devoir aussitôt que reçu, — comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici d'ailleurs pour toutes les notes qu'on a bien voulu nous passer — de publier toutes ces propositions ou projets.

Nous profitons aussi de l'occasion pour faire un appel à toutes les Branches françaises de la C. M. B. A. et les prier de nous transmettre leurs nouvelles pour publication.

Le billet de Banque

A part les monnaies en métal, il y a, dans presque tous les pays du monde, une autre monnaie de convention; ce sont les billets de banque qu'on appelle quelquefois, mais à tort, la monnaie de papier, car quelque soit le soin apporté à la fabrication d'une feuille de papier, elle ne peut valoir ni \$100, ni \$10, ni même \$1. Le billet de banque n'est donc pas une marchandise, il est d'ailleurs facilement altérable. Qu'il tombe dans la rivière ou dans le feu, il est presque certainement perdu pour celui qui le possédait.

Ainsi le billet de banque n'a point les caractères d'une vraie monnaie, mais il est plus commode pour régler les échanges de marchandises sans l'emploi de l'or ou de l'argent.

Un billet de banque n'est autre chose qu'une promesse de payer au porteur la somme qui y est inscrite; aussi sa valeur dépend absolument de la confiance qu'inspire la banque d'où il provient, c.-à-d. de la probabilité plus ou moins grande que cette banque sera en mesure de remplir ses engagements.

Un négociant connu promet de me payer \$100 quand je me présenterai à sa caisse. Il me donne un billet portant sa signature: je m'en contente et je le passe même à une autre personne en paiement d'une somme de \$100 que je lui dois. Ce

billet fait l'office de monnaie parce que tous ceux qui connaissent le négociant savent qu'on peut compter sur sa promesse. Il en est de même pour les banques; on accepte leurs billets tant qu'on a confiance en elles, mais on peut les refuser si on craint qu'elles ne fassent pas bien leurs affaires.

LE PAPIER MONNAIE

Il est arrivé quelquefois que des gouvernements, pour se tirer d'embarras dans les circonstances difficiles, ont décrété le cours forcé des billets de banque et créé ce qu'on appelle le papier monnaie. C'est une faute du même genre que l'altération des monnaies pratiquée pour les mêmes raisons, et les résultats de ces mesures sont ordinairement aussi les mêmes: c'est la dépréciation du signe monétaire, c'est le trouble dans les relations commerciales et, en fin de compte la ruine pour beaucoup de personnes.

La création du papier-monnaie entraîne presque fatalement la tentation d'en abuser, et les gouvernements engagés dans cette voie mauvaise ne tardent pas à émettre une quantité de billets tout à fait hors de proportion avec les ressources dont ils peuvent disposer pour en rembourser la valeur. Il arrive alors qu'un billet n'est bientôt plus accepté que pour les trois quarts, ou même la moitié de son chiffre.

L'exemple le plus frappant du mal causé par la création du papier-monnaie nous est fourni par les assignats créés en 1890, au commencement de la Révolution Française. C'étaient des billets dont le gouvernement comptait rembourser la valeur; mais il trouva peu d'acheteurs pour les biens nationaux qu'il avait confisqués et, les ressources continuant à lui manquer, il ne put résister à la tentation de s'en procurer en faisant imprimer de nouveaux billets, comme si on pouvait créer de la valeur autrement que par le travail.

Le mal devint tel que le gouvernement n'y put remédier et, en 1896, il fallut en venir à la banqueroute, ce honteux expédient auquel aboutissent ceux qui ont abusé du crédit. Ce fut la ruine pour beaucoup de personnes qui les avaient acceptés de gré ou de force et le crédit public fut compromis pour longtemps.

Rapports financiers d'avril

St-Pie

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$ 4.83, Recette d'avril... 34.50, Ensemble... \$39.33, Payé à malades... \$40.00, Frais de port... 0.06

Maricville

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$50.00, Recette d'avril... 48.95, Ensemble... \$98.45, Payé: Frais de port... \$ 0.55, " à Trés.-Général.. 48.40

Ensemble... \$98.45

Table with 2 columns: Description, Amount. Payé: Frais de port... \$ 0.55, " à Trés.-Général.. 48.40

Ensemble... \$48.95

Table with 2 columns: Description, Amount. Reste en caisse... \$50.00

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$18.35, Recette d'avril... 37.00, Ensemble... \$55.35, Frais correspondances... \$ 2.00, Au Trés.-Général... 33.00, Ensemble... \$35.00, Reste en caisse... \$20.35

L'Ange Gardien

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$25.66, Recette d'avril... 17.90, Ensemble... \$43.56, Payé: Frais de port... \$ 0.11, " à Trés.-Général.. 40.00, Ensemble... \$40.11

St-Théodore

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$22.49, Recette d'avril... 32.35, Ensemble... \$54.84, Payé à malades... \$12.00, Frais de port... 0.04, Ensemble... \$12.04

St-Denis

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$19.64, Recette d'avril... 39.70, Ensemble... \$59.34, Payé: à malades... \$14.50, " correspondances... 0.68, Ensemble... \$15.18

Acton-Vale

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$28.03, Recette d'avril... 45.55, Ensemble... \$73.58, Payé: à malades... \$ 9.00, Frais correspondances... 0.65, A Trés.-Général... 35.00, Ensemble... \$44.65

Ste-Madeleine

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. de mars... \$20.05, Recette de mars... 12.60, Ensemble... \$32.65, Remis à Trés.-Gén... 12.60, Ensemble... \$20.05

Upton

Table with 2 columns: Description, Amount. Bal. dernier mois... \$ 0.00, Recette d'avril... 26.45, Payé: Frais de port... \$ 0.11, " à Trés.-Général.. \$26.00, Ensemble... \$26.11

Nouvelle loi des assurances dans Ontario

La Législature d'Ontario vient de passer, à sa dernière session, une nouvelle loi concernant les Assurances et les Organisations Fraternelles faisant affaires dans les limites de cette Province.

Ensemble... \$00.34

Cette loi décreta, entr'autres choses, que le Fonds de Réserve de toutes les Organisations Fraternelles dans Ontario, devra rester dans cette Province la propriété des Officiers Canadiens de telles organisations. Le Fonds de Réserve du Grand Conseil du Canada, de la C. M. B. A. restera donc la propriété des Canadiens en vertu de la loi susdite.

BIBLIOGRAPHIE

L'Art de parler, par Antonin Rondelet, professeur de philosophie à l'Université catholique de Paris, vol. in-8. Papier vergé. 6 frs. Les Vivès, éditeur, 13 rue Delamotte, Paris.

L'autorité qui s'attache au nom de l'auteur de cet ouvrage est incalculable; il y a résumé l'expérience acquise par 34 années d'enseignements et par la composition de plusieurs ouvrages très goûtés du public. Un très grand nombre d'Evêques de France lui ont envoyé leurs félicitations. Aussi, dans cet ouvrage comme dans cet autre, l'Art d'écrire dont nous parlerons aussi sur un prochain numéro, M. Rondelet donne d'excellents conseils aux jeunes gens qui proposent d'écrire ou de parler en public.

Après avoir énoncé les préceptes de l'art de parler, l'auteur donne la raison de ces préceptes parce que dans le discours comme ailleurs, est impossible d'appliquer avec fruit une méthode dont on ne discernerait pas les motifs.

Quelle est cette méthode? C'est celle par lui proposée au lecteur, la Méthode philosophique. Le pourquoi en quoi de sa supériorité — sur celles déjà suivies jusqu'ici et qu'il appelle la méthode d'imitation, d'autorité, d'entraînement, (chacun de ces termes se justifiant de lui-même à la première réflexion), et la méthode de rhétorique proprement dite — sont démontrés par les préceptes et les raisons dont nous avons parlé.

D'abord, il montre l'insuffisance des deux méthodes ci-dessus mentionnées au point de vue du résultat qu'elle doivent se proposer: elles ne sont point capables d'aboutir à une sérieuse formation de la parole. Par le procédé d'imitation, d'autorité et d'entraînement, on a beau être parvenu à improviser, la plume à la main, cette facilité mensongère n'a rien à démêler avec la faculté de prononcer un discours; bien loin de conduire elle en détourne. Les préceptes de la rhétorique ont pour but de nous apprendre la distinction de chaque espèce d'éloquence et c'est en vue de ce résultat qu'elles instituent leurs règles. Mais, pour assigner telle ou telle destination à la parole et pour la plier aux préceptes de tout genre, il faut qu'elle ait déjà elle-même une certaine existence, une certaine faculté de déploiement.

La méthode philosophique ne tombe point dans ces inconvénients et ne se trouve point réduite à l'impuissance.

L'ouvrage qui nous occupe, par conséquent le rapport de l'exécution typographique, devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui aspirent à parler en public. Le bien dire

une importance capitale de nos jours. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous ; la place qu'y occupe la parole est immense à tous les degrés de notre échelle sociale. En vain se plait-on à répéter, pour en dénigrer l'importance et en amoindrir la valeur, que, dans la plupart de nos assemblées délibérantes de toutes espèces, l'opinion des votants n'est faite d'avance, il n'en est pas moins certain que la parole agit puissamment sur un auditoire et que le déplacement de quelques unités n'est pas toujours de mince importance.

Les 400 et quelques pages in-8 de *Art de parler*, divisées en VIII livres traitent successivement : I. Des différentes méthodes de l'Art de parler. II. Des différentes formes d'expression de la pensée. III. La différence du langage parlé et du langage écrit. IV. Etude de l'éloquence naturelle. V. L'invention des idées au point de vue de l'improvisation. VI. De la disposition des idées au point de vue du discours. VII. De la diction. VIII. La préparation générale de l'improvisation. Conclusion.

Deux chasseurs dont l'un a été attaqué par des voleurs au détour d'un bois se rencontrent.

— D'où viens-tu ? lui demande son ami en le voyant accourir tremblant.
— Je viens..... je viens... de la forêt.

— Et tu as eu peur en traversant les bois ?

— Dame ! j'ai été attaqué par des voleurs.

— Toi ? allons donc !... Combien étaient-ils ?

— Sept.

— Tu dis ?

— Je dis sept.

— Dix-sept ?

— Non... sans dix.

— Cent dix ?

— Non, sans dix, sept !

— Cent-dix-sept ?

— Mais non... sept, sans dix !

— Sept cent dix !

— Sapristi ! sept, sans dix ! sept !

— Sept cent dix sept ?

— Mais non, que diable ! je te dis sept sans dix... sept !

— Dix-sept cent dix-sept ! C'est différent, et je te pardonne d'avoir eu peur.

Maisons à vendre

Une maison sur solage en pierre et mesurant 24 pieds x 30, d'un intérieur magnifique et divisé en deux logements contenant toutes les améliorations modernes. Toutes les dépendances dans un ordre parfait.

Conditions exceptionnellement avantageuses pour cause de départ du propriétaire.

S'adresser sur les lieux, no. 52 de la rue St-Antoine, en face de l'Ouvroir, à dame F. Gouelle ou à J. A. Cadotte, huissier.

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par feu M. le Sheriff Adam] consistant en un terrain de 80 x 150 pds avec

la maison et autres bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à
J. A. CADOTTE,
Huissier

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le *contrôle*, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.
B. O. BÉLAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.
Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme *L'Écho*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

JUIN

Contribution mensuelle.....	40
Décès T. Amiot	25
" S. Trudeau	25
Total à payer.....	\$0.90

ECHOS

Visite pastorale—Sa Grandeur Mgr Moreau est parti lundi pour sa visite pastorale, accompagné du Rev. M. St-Gerger, curé de St-Athanasie, et du Rvd. M. Descelles.

La St Jean Baptiste—Le jour de la célébration de notre fête nationale est fixé au 30 juin prochain. Que tous les patriotes se donnent la main.

Beauharnois—C'est mardi prochain qu'a lieu la mise en nomination des candidats dans le comté de Beauharnois pour l'élection locale.

Plusieurs candidats auraient l'ambition de représenter en parlement cette division électorale.

On parle de M. le Dr Rodier, de MM. Bisson, Poitras et Bugevin.

Réparations—On est à faire d'importantes réparations au marché à foire de notre ville.

En ville—Mad. Dr Beaudry, veuve de M. le Dr Beaudry, autrefois de Webster, et nièce de M. J. E. Perreault, est arrivée en ville mercredi, venant directement de Los Angeles, Californie. Elle vient passer quelques semaines dans notre ville et se repose chez son neveu, à l'hôtel Yamaska.

Catholique—Le gouvernement d'Ontario vient de nommer M. Thomas McDonald, de Morrisburg, registraire du comté de Dundas. M. McDonald est un catholique.

Lieutenant gouverneur d'Ontario—Une dépêche nous apprend qu'à la séance du conseil privé, tenue samedi, l'honorable M. Kirkpatrick a été fait lieutenant-gouverneur d'Ontario, en remplacement de feu sir Alexander Campbell.

Terreneuve et le Canada—La Cour officielle publie une proclamation au sujet des droits sur le poisson et les huiles venant de Terreneuve.

Traité de commerce—Un traité commercial vient d'être signé entre l'Etat-Unis et l'Autriche-Hongrie.

Vol de fer—André Després, vigneron, a été arrêté lundi dernier sur plainte de M. F. X. Bertrand, sur accusation de vol de fer.

M. Bertrand était à poser des machines à l'usine à gaz ; des pièces importantes disparurent et elles ne furent retrouvées que ces jours derniers à Montréal où elles avaient été vendues pour du vieux fer. Després a aussitôt été arrêté pour accusation d'avoir volé ces pièces et de les avoir vendues à un commerçant de cette ville, qui les avait à son tour revendus à Montréal.

Després a subi son procès mercredi matin devant M. V. B. Sicotte et a été condamné à payer dommages et frais, se montant, le tout, à \$15.00.

Mgr Fréppel—On parle d'élever un monument à Mgr Fréppel à Notre-Dame de Foy. Le comité qui s'est formé dans ce but adresse à tous les vrais Français un appel chaleureux.

Bois—M. A. Charpentier annonce au public qu'il a eu mais une grande quantité de bois très bon provenant du roud à patiner qu'il a déposé. Ceux qui en auraient besoin feraient bien de s'adresser à lui.

Mieux—L'honorable Louis Syvestre, conseiller législatif, dont on a annoncé la maladie est beaucoup mieux. Il pourra reprendre son siège, à Québec, la semaine prochaine.

Malade—La Reine Mère Supérieure de l'asile Saint-Jean de Dieu est malade et a été recommandée aux prières à l'église de Saint-Jacques à Montréal.

Moisson—Les cultivateurs du district de Québec jubilent au sujet de la moisson. Ils prétendent que les pluies récentes ont fait un bien immense.

Un incident de l'affaire P. J. Pagnon—L'enquête préliminaire de la cause de Henry Pagnon, accusé d'avoir vendu un cheval ordinaire en le représentant comme étant le fameux trotteur "Prince of Wales", à M. H. Pagnon, de Saint-Hyacinthe est terminée. Mais une surprise a été réservée à ceux qui ont suivi la cause.

Le juge Desnoyers après avoir entendu le témoignage du détective Goss, a condamné l'accusé Pagnon à subir son procès en cour criminelle et s'est déclaré prêt à accepter deux cautionnements de \$200 chacune.

Deux des amis du prisonnier se sont présentés. Le premier est un nommé William Ryan employé au bureau de poste. Il a été accepté d'embêcher. Le second un nommé George Denham a été vraiment stupéfait, lorsque le détective Goss en le reconnaissant a expliqué au juge que c'était l'individu qui s'était recherché comme accusé du vol de marchandises volées par un nommé Alf ed Dewitt et, logé dans le temps chez M. J. M. Fortier. Dewitt purge actuellement une sentence de six mois aux travaux forcés.

Denham a essayé de faire la fanfare, mais a dû se résigner à aller en prison jusqu'à ce qu'il puisse se procurer le cautionnement nécessaire à son propre élargissement.

Pagnon ayant réussi à trouver une autre caution a été remis en liberté.

Une curieuse invention—M. Omer Héroux, de Yamachiche, vient de faire une belle invention pour enseigner comment accompagner sur le piano.

A l'aide des baguettes de M. Héroux

vous apprenez vos accords en quelque heures. Et puis, avec quelques semaines de pratique, vous devenez bon accompagnateur. Et ce n'est pas l'air d'un professeur. Il n'est pas nécessaire que la partition cache la musique.

Les merveilleuses baguettes sont marquées de signes qui permettent de jouer à première vue et sans études préalables. Il suffit de placer une baguette dans la serrure sur le clavier, et aussitôt que l'extrémité de la baguette ou ressorte à l'air. Il n'y a plus qu'à frapper les touches que se trouvent à la vue des indications de la baguette.

La méthode est simple et se compose d'une série de baguettes. A l'aide de ces et des autres, vous pouvez exécuter à première vue les accords les plus variés, majeurs et mineurs, ainsi que les transitions et les finales les plus riches et les plus harmonieuses.

M. Omer Héroux, du village l'Yamachiche, vient d'obtenir un brevet d'invention pour cette nouvelle méthode.

Les éfa—M. Charles How, de la compagnie commerciale des éfa en Angleterre, a eu une entrevue, ces jours derniers avec M. Fortier, au sujet du commerce d'éfa avec l'Angleterre. La compagnie de M. How est une de celles qui importent le plus d'éfa en Angleterre. Le but de sa visite est d'établir des agences d'achat en Canada. La première qualité d'éfa canadien qu'il a vu en Angleterre est comparable sous tous les rapports, en couleur et en dimension à aucune produite sur le continent européen. Il a une grande confiance dans l'avenir de ce commerce au Canada. Il visitera Toronto, Montréal, Sarnath et Sira'hroy.

Parapluies—La fabrication des parapluies aux Etats-Unis est d'une importance plus grande qu'on se l'imagine. Cette fabrication varie entre \$15,000,000 et \$18,000,000 par année.

C. P. R.—Nous donnons sous toutes réserves la nouvelle suivante : Une dépêche de Chicago dit que la compagnie du chemin de fer Canadien est en négociations pour acheter le chemin de fer de Detroit et Winnipeg.

Arrivée—Samedi matin, en arrivant à Québec, le Québec a été frappé, à sa partie antérieure, par le bateau traversier, le Nord, et ces deux bateaux ont subi des avaries relativement considérables. Tous deux ont cependant continué à voyager, tout en subissant les réparations voulues.

—LIBRAIRIE—
CHARLES DELAGRAVE
15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Etrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE
Tous les livres
18—Rue Delambre—18
PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverses—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.

25 Fév. '92.

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Quelques journaux de Montréal ont été mal informés quand ils ont annoncé que la St-Jean-Baptiste ne sera pas célébrée à St-Hyacinthe.

C'est le contraire qui a été décidé. Nous aurons notre fête nationale et nous l'aurons, belle et grande, enthousiaste et patriotique.

Il y a eu, en effet, certains mal entendus, mais heureusement tous les nuages se sont dissipés et aujourd'hui tout marche à merveille.

Certains quartiers de la ville ont été d'une générosité admirable, et nous engageons tous les citoyens dans tous les quartiers de la ville et les citoyens des environs de St-Hyacinthe, qui ont à cœur la célébration de notre fête patronale comme peuple, d'imiter l'exemple de ces patriotes généreux qui défilent la manifestation éclatante du sentiment national.

Le programme comprendra entre diverses choses, la messe, avec pain bénit, procession avec chars allégorique, discours, jeux et lancement de balons dans l'après-midi, feu d'artifice le soir et procession aux flambeaux.

Voilà les grandes lignes du programme.

Les étrangers ne le seront pas ce jour-là dans St-Hyacinthe; ils formeront partie de la grande famille canadienne-française.

Nous les invitons à se rendre en grand nombre et ils recevront l'accueil le plus fraternel.

Avec un travail énergique, l'attente admirable qui semble maintenant régner, nous aurons une St-Jean-Baptiste grandiose, une fête digne, comme St-Hyacinthe doit naturellement en célébrer une.

Nous pourrions donner plus tard la date du jour fixé pour la célébration.

La collecte est commencée; elle a été abondante jusqu'aujourd'hui. Que tout le monde se montre généreux et le succès est assuré.

Échos de partout

Personnel—M. Jules Jehin Prume, le fils de l'éminent artiste F. Jehin Prume, était de passage en cette ville jeudi.

Ingénieur Civil—Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. J. A. Marion, bien connu dans les environs de St-Hyacinthe, a été admis à la pratique de la profession d'ingénieur civil, avec grande distinction.

Il est très probable que M. Marion sera ingénieur à l'Edge Moor Bridge Co., qui, en ce moment, construit les bûches de l'Exposition à Chicago.

Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Condolances—Nous apprenons avec regret que M. A. Beauregard, Protonotaire de cette ville, vient de perdre l'aîné de ses enfants.

C'est une terrible épreuve pour le cœur d'un père et qu'il soit assuré de nos plus profondes sympathies.

Visite pastorale—Monseigneur l'Évêque de St-Hyacinthe est parti lundi dernier, 30 courant, pour sa visite pastorale, accompagné de MM. E. St-Georges, curé de

St-Athanas, J. P. Dupuy, curé de Farnham, et P. Z. Decolles, assistant secrétaire, M. l'Archidiacre Boroard présidera Monseigneur dans les paroisses pour l'examen des comptes et de tout l'établissement religieux.

Itinéraire de la Visite

St Pie,	30	31	Mai	et	1er	Juin
St Césaire	1	2	3			
St Paul	3	4				
Nte Cécile	4	5				
St Valérien	5	6				
Roxton	11	12				
Acton	13	14	15			
St Théodore	16	17				
St Nazaire	16	17				
St Ephrem	17	18	19			
Ste Hélène	19	20				
St Liboire	20	21				
St Dominique	21	22				
St Rosalie	22	23				
St Simon	23	24				
St Hugues	24	25	26			
St Marc	26	27				
St Aimé	30	1	2	Juillet		
St Louis	2	3				
St Jude	3	4				
St Bernabé	4	5				

Personnel—M. A. J. Corriveau, électricien bien connu, autrefois de St-Hyacinthe, était en cette ville, ces jours derniers.

Orgue à Notre-Dame—MM. Casavant et F. ères ont reçu le contrat pour la fabrication de l'orgue que l'on doit placer dans l'Église de Notre-Dame de St-Hyacinthe.

Nos félicitations aux incomparables facteurs.

La première communion—Jeudi, à 6 1/2 hrs du matin, avait lieu, à la Cathédrale, la messe de la première communion et la cérémonie de la confirmation. Mgr Moreau officiait. 114 enfants, 42 petits garçons et 72 petites filles, eurent le bonheur d'approcher pour la première fois de la Table Sainte, invites qu'ils étaient au banquet sacré.

Après l'après-midi ont lieu la renouation des promesses du Baptême et la consécration de Marie.

Les cérémonies ont été des plus importantes. L'allocution de M. le Curé Larocque fut des plus touchantes et une foule nombreuse s'était rendue à l'Église.

Forestiers catholiques—MM. N. A. Connel et A. Blondin ont été nommés délégués de la Cour des Forestiers Catholiques de cette ville, pour assister à la grande fête de cet ordre qui aura lieu à Montréal, le 7 juin prochain.

Améliorations—M. Arthur Coté, banchisseur, vient de faire l'acquisition d'une machine spéciale pour le repassage des collets.

Nous sommes heureux pour M. Coté de ces améliorations qui sont un signe évident de prospérité.

Belle acquisition—M. Eusèbe Morin vient de faire l'acquisition d'un superbe équipage. D'abord un magnifique cheval de race qui doit coûter un joli prix, puis une superbe "Victoria" luxueuse voiture qui coûte au total de \$500.

Nos compliments à l'acquéreur de son bon goût.

Station de police—Un nommé Labrecque, pour avoir trop fait la noce lundi, a dû contribuer, mardi, d'une somme de \$2 au trésor municipal.

Dans le même état—Phanef qui s'est fait couper un pied par les charrs, samedi la quatorze, est toujours dans le même état. Malgré son âge avancé il supporte assez bien son affreuse blessure.

Personnel—M. Ernest Rondeau, autrefois comptable chez MM. Beauchemin &

fil, de Sorel, est entré à l'emploi de M. A. Pagnoulo & Frères, comme teneur de livres.

Orphelins émigrés—Environ cinquante orphelins d'origine anglaise sont arrivés en cette ville mercredi. Ils étaient une trentaine de petits garçons et une vingtaine de petites filles sous les soins de deux prêtres dévoués à l'œuvre charitable de l'émigration.

Ces enfants ont tous été adoptés et bien placés. Quelques uns même en ont pris jusqu'à deux, entre autres le Dr Frederic Despars.

Armes à feu—Encore un rom à ajouter à la liste déjà si longue des victimes des armes à feu. Dimanche, un des enfants de M. Larobe, de cette ville, partait avec trois autres jeunes gens de son âge pour une excursion de pêche; un des compagnons avait un pistolet, nous dit-on, avec lequel on s'amusa à jouer. Tout à coup un coup de feu retentit et une balle frappa à la poitrine le malheureux jeune Larobe qui tomba comme une masse. Celui qui manœuvrait le pistolet ne le pensait pas chargé; ce triste accident enseigna une fois de plus à ne jamais s'amuser avec ces jouets dangereux. On nous apprend que la blessure n'est pas mortelle.

Nouveau médecin—Notre jeune ami, M. Auguste Guertin, a transporté ses pénates à West Garder, Mass., où il est définitivement établi. Nous ne doutons pas que son travail et ses connaissances médicales ne lui acquièrent sous peu de temps une clientèle nombreuse et une position enviable.

Co M. Guertin est le fils du trésorier de la corporation, M. J. O. Guertin.

Concours et pique-nique—Trois délégués de la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal sont venus à cette ville, mardi dernier pour avoir une entrevue avec le président du Club de Courses M. J. O. Guertin. La Société St Vincent de Paul voudrait organiser une excursion à Saint-Hyacinthe pour le 23 juin, deuxième jour des courses organisées par le Club Laframboise. Les délégués demandent au club de les aider dans cette excursion on souscrit une certaine somme.

Le club s'occupera de cette question à sa prochaine réunion.

Le Monde Illustré—Le Monde Illustré entre dans sa neuvième année d'existence. Succès et prospérité au confrère.

Téléphone—On nous apprend que le service du téléphone est aménagé de Granby à Egypte et St Valérien.

C'est une amélioration importante et nous félicitons les MM. Paré qui ont conduit les travaux avec autant de diligence.

Acton—A une assemblée des citoyens de la ville d'Acton, tenue en l'Hôtel-de-Ville dimanche, le 22 courant.

Les messieurs suivants ont été élus officiers de la Société St-Jean-Baptiste d'Acton, pour l'année 1892.

Milton MacDonald, M. P. P., Président.

1er Vice-Prés. : E. D. Tétréau, Régistrateur.

2e Vice-Prés. : Pierre Guertin.

Secrétaire : J. Raiche, N. P.

Assistant-Secr. : J. M. Bordua, N. P.

Trésorier : Victor Lapointe.

Com. - Ordonnateur en chef : Alfred St-Amour.

Chaplain : le Rév. J. Jodoin.

Médecin : Dr Packett.

Et un comité de Régis, composé de patriotes et d'hommes dévoués, s'il y a entente, notre fête nationale sera célébrée avec solennité.

A cette époque il y aura un grand bazar, inauguration de notre orgue, courses, feu d'artifice, et autres amusements.

Soyons unis et tout ira bien.

Élection—Le bref pour l'élection de Pontiac est lancé, la nomination des candidats est fixée au 21 juin et la votation au 28.

Nominations—Il est question de la nomination de NN. 88. Labrecque et Rizard au Conseil de l'Instruction Publique, et celles de deux laïques.

Eloquence—Les journaux de Québec font de grands éloges du sermon prononcé dimanche dans la Basilique par M. Grandour Mgr Gravel, à l'occasion de la célébration épiscopale de Mgr Labrecque.

Incendie—Le moulin à farine de M. Olivier Poitras, de l'Épiphanie, ainsi que ses dépendances ont été réduits en cendres.

Les pertes sont d'environ \$10,000 et couvertes par \$6,000 d'assurance.

Retour au pays—M. Jos. Chicoine et sa famille sont revenus de Holyoke à St-Hyacinthe, P. Q. M. Chicoine était un des plus anciens canadiens de Holyoke, ayant demeuré là pendant 27 ans.

Grand-Tronc—A l'occasion de la fête de la Reine, le Grand-Tronc a donné de nouveaux uniformes à ses conducteurs et à un grand nombre d'autres employés.

Malade—L'honorable M. Sylvestre, M. C. L. est dangereusement malade.

La Reine—La reine Victoria célébrait mardi, le 73ème anniversaire de sa naissance. L'illustre Souveraine est née le 24 mai 1819. Elle est montée sur le trône d'Angleterre le 20 juin 1837. Elle compte dans 55 années de règne.

Mort du fils de Vanderbilt—William H. Vanderbilt, fils de Caroline Vanderbilt, a succombé aux fièvres typhoïdes qu'il avait contractées dans le collège de Yale. Il était âgé de 21 ans.

Immigration—Le flot d'émigration de la grande Bretagne aux États-Unis se fait sentir avec une grande force en ce moment. On compte un nombre toujours croissant d'artisans qui quittent l'Europe pour l'Amérique; spécialement il arrive en ce moment au États-Unis beaucoup de machines appartenant au nord de l'Europe, avec leur famille.

Exportation—Les exportations du Canada aux Antilles espagnoles, l'an dernier, ont atteint une valeur de \$1,230,212.

Nos importations des Antilles espagnoles ont été élevées en argent à \$1,961,198, ce qui fait un bilan total entre le Canada et les Antilles de \$8,249,410.

Notre commerce avec ces îles n'est dépassé que par celui de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Allemagne.

La Nouvelle-Écosse est intéressée dans ce commerce dans une proportion de \$1,568,066.

Astronomie—Un amateur d'astronomie anglais, M. William Hodges, écrit pour concourir au prix de 100,000 fr. destiné, par Mme Gaussmann, à récompenser celui qui aura trouvé le moyen de correspondre avec une planète quelconque de notre système solaire. M. Hodges recommande le procédé suivant :

On a déjà eu l'idée de dessiner sur la terre de grands, d'immenses figures géométriques dans le but d'attirer l'attention des habitants des autres planètes. Mais, dit-il, si le sentiment mathématique n'est pas très développé chez ces habitants, ils ne comprendront rien à un dessin figurant le carré de l'hypothénuse. Alors l'auteur recommande d'aller progressivement, de commencer par la ligne droite, par des lignes qui se coupent, par des angles, etc., bref, de dessiner sur terre tout ce genre de géométrie.

L'or au Canada — Une dépêche de Pembroke, adressé au *Whig* annonce que M. Richard Gibson, un vieux mineur du Colorado, a découvert sur le bord de la rivière à huit milles de l'embranchement du chemin de fer du Sault Ste-Marie, un gisement d'une grande richesse. Le sabo remis à l'analyse par le professeur McDonald de Montréal a donné \$105 par tonne.

Des hospitalistes de New York ont fait des offres pour l'exploitation de ce gisement mais il est assez probable que l'entreprise sera confiée à une compagnie canadienne.

M. John McFee et deux autres personnes ont découvert dans le township de Barrie, comté de Frontenac, un gisement de galdas considérable, où se trouve une veine d'argent d'une grande richesse. M. McFee et associés ont acheté une grande étendue de terrain dans les environs.

La colonisation au Nord-Ouest — Le département de l'intérieur a autorisé ses agents au Nord-Ouest à employer, lorsqu'ils le jugeront à propos, des guides pour diriger les immigrants et leur aider à faire le choix de leurs terres. Cet emploi ne sera que temporaire, bien entendu, et on se dispensera des services du guide lorsque celui-ci aura fourni un groupe d'immigrants qu'il aura entrepris de diriger tous les renseignements dont ces derniers auront besoin.

On se propose aussi de déposer aux bureaux de toutes les agences des plans des townships indiquant quelle sont les terres du gouvernement qui ont été concédées, de sorte que du premier coup d'œil, les immigrants pourront voir quelles sont les terres qui restent à concéder.

Fanatiques — Deux pétitions monstres ont été apportées, non sans difficulté, dans l'enceinte de la Chambre des Communes d'Angleterre. Elles portaient les signatures de 103,395 membres de l'Alliance protestante et 101,406 membres de la Ligue royale protestante, etc. Les pétitionnaires demandent que l'on nomme une commission d'enquête chargée d'examiner l'état ou la situation des couvents et monastères dans le Royaume-Uni. Si M. Charlton et Dalton McCarthy étaient en Angleterre, ils pourraient recruter quelques partisans parmi les signataires de ces requêtes.

Un fait remarquable — Il s'est passé un fait remarquable dans le diocèse de Québec. Trois messes pontificales ont été célébrées le même jour. Dans la basilique, neuf ecclésiastiques ont été ordonnés prêtres et huit faits sous-diares par Mgr Baie; à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, M. Hébert, curé de cette paroisse, a été ordonné prêtre par Mgr Bégin, et à Saint-Auselme, Mgr Labreque a célébré sa première messe pontificale.

Exportation — Voici le chiffre des exportations durant le mois d'avril dernier : 3,948,354; l'année précédente, pendant le même mois, les exportations se sont élevées à \$3,718,301 : augmentation de 230,059.

Importations en avril dernier \$7,372,00, sur lesquelles on a perçu des droits au montant de \$1,479,534. Comparées à l'année dernière, les importations, cette année, accusent une augmentation de 139,803.

Le commerce de bois — Le commerce de bois promet d'être considérable, cette année, dans le district de Québec.

Depuis une quinzaine de jours, le chantier Falton, aux environs de Hadlow, est en pleine activité.

Un M. Fraser, d'Ontario, l'exploite à son profit, et cinquante hommes y travaillent de l'ouvrage à \$1.20 et \$1.50 par jour. A l'heure qu'il est, la fête du printemps a une augmentation de cin-

quante vaisseaux sur celle de l'année dernière.

Il faut du ris à ces vaisseaux. La maison King à elle seule en charge trente. Elle en charge actuellement trois à Saint-Thomas et un quatrième à Pabot.

La descente des ballots étant retardée par le manque d'eau, le bois s'écroule sur le marché se vend bien. C'est encore un avantage, car il est à présumer que la récolte se fera pour la flotte d'automne et alors le marché étant moins encombré et le réservoir à peu près nul, on aura de bons chantiers l'hiver prochain.

Ce que vaut le Dakota — Un grand nombre de colons venus du Dakota Sud, se sont établis dans les environs de Emerson. Ces gens, originaires pour la plupart du comté de Eggo, s'étaient établis dans le Dakota il y a dix ans et aujourd'hui, dégoûtés de ce pays, ils sont heureux de revenir en Canada.

Consul — M. Rodolphe Lemieux vient d'être nommé consul honoraire de la République de Colombie.

France — L'œuvre de Saint-François de Sales, qui rend de si grands services aux écoles catholiques et aux missions des campagnes a publié récemment son compte rendu pour l'année 1891. Les recettes de la France dépassent de vingt et un mille francs environ, celles de l'année dernière et s'élèvent à plus de huit cent cinquante huit mille francs.

La Belgique avec 129,000 francs, est en baisse de 1,700 francs; l'Italie, en proie à une misère noire, avec 43,000 francs, est en baisse de 46,000 francs; la Suisse, avec 5,000 francs est en baisse de 2,400 francs. Les recettes de ce dernier pays ne s'élèvent qu'à 213,000 francs; c'est pour être autre une diminution de 52,000 francs.

Si nous jaugeons aux recettes de la France celles des autres pays catholiques que nous venons de nommer, nous trouvons pour chiffre total des recettes de l'œuvre une somme de un million soixante-douze mille francs.

Les dépenses se sont élevées pour la France à huit cent soixante mille francs.

L'œuvre a secouru plus de 3,500 écoles, asiles, patronages, etc. Les missions qu'elle a fait donner se sont élevées à quatre cent quatre-vingt-sept.

Enfin le nombre des opuscules de propagande, des manuels de piété, des brochures, volumes de bibliothèque, crucifix et objets de piété qui ont été distribués, est de plus d'un million quatre cent mille.

Monsieur l'abbé Antoine Lavigne, de l'archidiocèse de Québec, d'abord à Martinez, Californie, le 9 du courant, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

A. X. BERNARD, chanoine,
Secrétaire.
Evêché de St-Hyacinthe.
21 mai 1892.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

*Tapisseries !
Bordures !
Décorations de plafonds !*

Nous venons de recevoir directement, des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor,

ST - HYACINTHE

GROS DÉTAIL.

JOS. DALBEC,

SELLIER

Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles.

Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

CONSTRUCTION

De construction en pierre, brique et bois

—o—
SPECIALITÉ :

Ouvrages en ciment, Fournaises, Fourns, etc.

H. N. BERNIER

Plombier

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—o—
TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No 9, Rue St-Denis, ST-HYACINTHE.

Remèdes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, ay z pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riche et heureux si vous en tenez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

LETTRE
DE
N. T. S. P. Le Pape Léon XIII
AUX CARDINAUX FRANÇAIS
LÉON XIII, PAPE

Nos très chers Fils,

Notre consolation a été grande en recevant la lettre par laquelle vous adhérez, d'un concert unanime avec tout l'épiscopat français, à Notre Encyclique. Au milieu des sollicitudes, et Nous rendiez grâces de l'avoir publiée, protestant, avec les plus nobles accents, de l'union intime qui relie les évêques de France et en particulier les cardinaux de la sainte Eglise au Siège de Pierre.

Cette Encyclique a déjà fait beaucoup de bien, et elle en fera. Nous l'espérons, davantage encore, malgré les attaques auxquelles elle s'est vue en butte de la part d'hommes passionnés, attaques contre lesquelles, du reste, Nous aimons à le dire, elle a trouvé aussi de vaillants défenseurs.

Les attaques, Nous les avons prévues. Partout où l'agitent des partis politiques romue profondément les esprits, comme il arrive maintenant en France, il est difficile que tous rendent de suite à la vérité cette pleine justice qui est pour tout son droit. Mais fallait-il pour cela Nous taire ? Quoi ! la France souffre, et Nous n'aurions pas ressenti jusqu'au fond de l'âme les douleurs de cette fille aînée de l'Eglise ? La France qui s'est acquise le titre de nation très chrétienne et s'entend pour rien l'avouer, se débat au milieu des rages, contre la violence de ceux qui voudraient la déchirer et la rabaisser en face de tous les peuples ; et Nous aurions omis de faire appel aux catholiques, à tous les Français pour être, pour conserver à leur patrie cette foi sainte qui en fit la grandeur dans l'histoire ? A Dieu ne plaise.

Or, Nous le constatons mieux de jour en jour ; dans la poursuite de ce résultat, l'action des hommes de bien était nécessairement paralysée par la division de leurs forces. De là ce que nous avons dit et redisons à tous : " Plus de partis entre vous, au contraire, union complète pour soutenir de concert ce qui prime tout avantage terrestre : la religion, la cause de Jésus-Christ. En ce point comme en tout, cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît."

Cette idée-mère qui domine toute Notre Encyclique, n'a pas échappé aux ennemis de la religion catholique. Nous pourrions dire qu'ils ont été les plus clairvoyants à en saisir le sens, à en mesurer la portée pratique. Aussi, depuis la dite Encyclique, vraie messagère de paix pour tout homme de bonne volonté, qu'on en considère l'ond ou la forme, ces hommes de parti ont redoublé d'acharnement impie. Divers faits déplorables récemment arrivés, qui ont attristé les catholiques et même, Nous le savons, nombre d'hommes peu suspects de partialité avec l'Eglise, sont là pour le prouver. On a vu clairement où veulent aboutir les organisateurs de ce vaste complot, contre Nous l'appelons dans Notre Encyclique, formé pour anéantir en France le christianisme.

Ces hommes donc, saisissant pour en venir à leurs fins, les moindres prétextes et sachant au besoin les faire surgir, ont profité de certains incidents qu'on d'autres temps ils auraient jugés inoffensifs, pour donner champ libre à leurs récriminations ; montraient par là leur parti pris de sacrifier à leurs passions anti-religieuses l'intérêt général de la nation, dans ce qu'il a de plus digne de respect.

En face de ces tendances, en face des

maux qui en découlent, au grand préjudice de l'Eglise de France, et qui vont s'aggravant de jour en jour, notre silence ne s'est rendu coupable devant Dieu et devant les hommes. Il eût semblé que vous contempniez d'un oeil impassible les souffrances de Nos fils, les catholiques français. On eût insinué que Nous jugions dignes d'approbation, ou pour le moins de tolérance, les ruines religieuses, morales, civiles, amoncelées par la tyrannie des sectes antichrétiennes.

On nous eût reproché de laisser dépourvus de direction et d'appui tous ces Français courageux qui, dans les présentes tribulations, ont plus que jamais besoin d'être fortifiés. Nous devions surtout des encouragements au clergé, auquel on voudrait contre la nature de sa vocation imposer silence dans l'exercice même de son ministère, alors qu'il prêche selon l'Evangile la fidélité aux devoirs chrétiens et sociaux. Du reste, n'est-ce pas toujours pour Nous une obligation pressante de parler, quoi qu'il en advienne, dès qu'il s'agit d'affirmer Notre droit divin d'enseigner, d'exhorter, d'avertir, en face de ceux qui, sous prétexte de distinction entre la religion et la politique, prétendent en circonscrire l'universalité ?

Voilà ce qui nous a déterminés de Notre entière initiative et en pleine connaissance de cause, à élever la voix ; et nous ne cessons de l'élever chaque fois que nous le jugeons opportun. Les l'espérons que la vérité luit par sa frayer un chemin jusque dans les coeurs qui lui résistent, peut-être avec un reste de bonne foi. Et comme le mal que Nous signalons, loin de se limiter aux catholiques, atteint tous les hommes de sens et de droiture, c'est à eux aussi que Nous avons adressé Notre Encyclique, pour que tous se hâtent d'arrêter la France sur la pente qui la mène aux abîmes. Or, les efforts deviendraient radicalement stériles, s'il manquait aux forces conservatrices l'unité et la concorde dans la poursuite du but final, c'est-à-dire la conservation de la religion, puisque là doit tendre tout homme honnête, tout ami sincère de la société : Notre Encyclique l'a amplement démontré.

Mais le but une fois précisé, le besoin d'union pour l'atteindre une fois admis, quels seront les moyens d'assurer cette union ?

Nous l'avons également expliqué et Nous tenons à le redire, pour que personne ne se méprenne sur Notre enseignement : un de ces moyens est d'accepter sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme ou, de fait, il existe. Ainsi fait accepté, en France, le premier Empire, au lendemain d'une et froyable et sanglante anarchie ; ainsi furent acceptés les autres pouvoirs, soit monarchiques soit républicains, qui se succédèrent jusqu'à nos jours.

Et la raison de cette acceptation, c'est que le bien commun de la société l'emporte sur tout autre intérêt, car il est le principe créateur, il est l'élément conservateur de la société humaine ; d'où il suit que tout vrai citoyen doit le vouloir et le procurer, à tout prix. Or, de cette nécessité d'assurer le bien commun dérive, comme de la source propre et immédiate, la nécessité d'un pouvoir civil qui, s'orientant vers le but suprême y dirige sagement et constamment les volontés multiples des sujets, groupés en faisceau dans sa main. Lors donc que, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit, pour cette raison, l'accepter tel qu'il est. C'est pour ces motifs et dans ce sens que Nous avons dit aux catholiques français : Acceptez la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous : respectez-le ; soyez-lui soumis comme représentant le pouvoir venu de Dieu.

(A continuer.)

L'IMPOSTEUR

IX

Alors, se jetant de nouveau à ses genoux, dans un débordement de larmes, il dit tout son passé : son ambition, le naufrage, le vol, son mariage, son départ d'Athènes. En l'écoutant, Anne-Marie joignait les mains, ses lèvres frémissaient et une expression d'indicible douleur passa dans ses yeux quand elle balbutia enfin :

— Quoi ? tu as volé, toi..... tu as trompé cette jeune femme ! Malheureux enfant !

Il pleurait.

— Oui, mère, j'ai fait cela et par ambition et par amour. Mais si vous pouviez savoir à quel point je me repens, j'ai eu tant de désespoir que j'ai voulu mourir, que j'ai mis le canon d'une arme contre ma tempe ; si cette jeune femme tant aimée ne me l'avait défendu, il y a longtemps que j'aurais cessé de vivre.

La mère chrétienne joignit les mains avec épouvante.

— O Jésus ! Jésus Sauveur ! tu voulais te détruire. Et ton âme, tu l'avais oubliée..... Tu serais mort dans l'impénitence ?

Puis, suffoquée par l'émotion, elle se prit à sangloter.

— Yves baissait le front.

— Est-ce que, vous serez inexorable, reprit-il d'une voix angoissée. Est-ce que, vous aussi, vous ne me pardonneriez pas ?

La Bretonne le considéra avec une tendresse profonde ; et, de ses lèvres, tombèrent ces mots si sublimes dans leur simplicité :

— Je suis ta mère !

Les heures s'écoulaient sans qu'ils en eussent conscience. Yves se confessait à la plus miséricordieuse de toutes les tendresses, et la Bretonne sentait entrer en elle une joie céleste à la pensée de disputer l'âme de son enfant aux doutes et aux ténèbres. Si un jour elle parvenait à la faire renaitre à la lumière, revivre à l'espérance ! Pourquoi désespérer ? Dieu n'a-t-il pas affirmé qu'il y a plus de joie au ciel pour le visage en larmes d'un pêcheur repentant, que pour la robe blanche de cent justes.

La nuit était complète, le feu s'éteignait Anne-Marie jeta dans l'âtre une brassée d'ajoncs ; ensuite elle posa sur la table de chêne noirci par les années, une petite lampe de cuivre, puis quelques galettes de blé noir. Elle s'approcha de son fils, et, passant doucement la main sur ses cheveux :

— Tu dois avoir faim. Tu es faible. Je suis sûre que tu n'as rien pris depuis ce matin ?

Il était à jeun, en effet, depuis de longues heures, et ses forces étaient prêtes à le trahir. Il eut un pâle sourire pour le frugal repas.

— Ah ! dit-il, qu'elle sera bonne cette galette durcie trempée dans ce lait, puisque vous l'avez assaisonnée du pardon et de tendres paroles.

Puis, il ajouta avec un cri de vérité :

— Si vous saviez, ma mère, quel pain j'ai mangé depuis des mois..... Depuis que j'ai eu conscience de

mon indignité, qu'il est amer le pain que donne l'argent volé. Ah ! si l'on prévoyait ce que fait naître de tortures une mauvaise action, on s'arrêterait terrifié.

Sa mère lui mettait, sur son assiette de faïence bariolée, une galette grossière.

Mange sans remords ; ceci n'est le bien d personne. Ne peies pas courage. P que tu as du repentir, Dieu te pardonnera d'avoir été faible devant la tentation. Prends bon espoir.

Il s'efforçait de goûter à la pâte de blé noir ; mais, quoiqu'il fût très faibic, il mangeait avec effort.

Bientôt ils quittèrent la table. Assis au coin de l'âtre, ils reprirent leur causerie.

— Il se fait tard, dit enfin la Bretonne ; entends-tu sonner neuf heures ?

La cloche, en effet, envoyait, à travers la lande, ses coups réguliers et mélancoliques. Le bruit du battant frappant sur l'airain se mêlait au grand vent de l'arrière-automne. Yves se leva. Alors, de la main, sa mère lui montra le crucifix. Je cuivre sur lequel, tant de fois, elle avait levé son pieux et honnête regard. Ce Christ était toujours à la place accoutumée, surmontant un bénitier. La coquille n'était point vide et desséchée, soir et matin des doigts pieux lui demandaient l'eau qui combat les tentations et chasse les mauvais rêves. Anne-Marie tendit le bois béni à son fils. Yves fléchit le genou devant l'image sainte, et retrouva, dans sa mémoire, la prière de son enfance. Il se releva moins accablé et, dans le lit clos où il avait dormi jadis, il put fermer les yeux et reposer quelques heures.

Au matin, le vent avait cessé. Yves se leva, et s'approchant de la fenêtre, il aperçut à perte de vue, la lande aride. Pourtant, il trouva du charme à ce pays triste. Il écouta l'Océan qui bruissait et la flèche de granit qui terminait le clocher à jour de l'église, la-bas, au loin, du côté des champs d'ajoncs. Un voile de vapeurs gris perle couvrait le ciel tout entier, et des oiseaux de mer planaient sur cette solitude avec de lents battements d'ailes. Très doucement Anne-Marie, qui, déjà, avait mis en bon ordre les meubles primitifs, s'approcha de son fils et le regarda, profondément émue. Elle retrouvait dans ce visage, à l'expression hautaine, les traits de l'enfant et de l'adolescent. C'était bien le large front et le beau regard qu'elle connaissait.

— S'il souriait, songeait-elle, je reverrais le joli pli que formaient ses lèvres... mais il ne sourira plus jamais ; i' a été trop coupable et il a trop souffert.

Et tout à coup elle lui dit :

— Mais, malheureux enfant, tu ne peux ainsi rester chargé de ton péché, rester l'ennemi de Dieu. Veux-tu venir avec moi à l'église de Saint-Pierre de Quiberon, là où tu as été baptisé. Ah ! prends confiance, prends confiance. Tu n'as pas oublié le proverbe breton que répètent nos anciens : "L'innocence, c'est la goutte d'eau ; le repentir, c'est l'Océan."

Il y avait dans le regard d'Anne-Marie cette expression indéfinissable qui ne se trouve que dans les yeux

qui ont l'habitude de contempler un monde autre que le nôtre.

Elle continua :

—Viens, viens à l'église. N'hésite pas à t'approcher du saint tribunal, et alors tu retrouveras la paix de la conscience, cette joie sans égale de pouvoir te dire : "J'ai fait le mal, mais je me suis humilié, et, dans sa miséricorde, Dieu m'a pardonné."

Yves demeura saisi devant cette brusque attaque.

Et comme il hésitait, comme il coûtait à son orgueil de s'agenouiller devant un prêtre.

—Que crains-tu ? Va, notre recteur est indulgent, ne connaît-il pas la misère des hommes. D'ailleurs, depuis quand la maladie éloigne-t-elle du médecin ?

Elle parlait en langue bretonne, donnant à ses phrases une tournure naïve et familière qu'il serait impossible de traduire ; mais, dans son langage imagé et rustique, elle disait simplement les plus hauts enseignements, et Yves, qui longtemps avait pensé que la piété ne peut s'allier qu'à des idées étroites, demeurait muet de surprise en voyant les miracles de bonté, de miséricorde et aussi d'intelligence que peuvent produire les pensées catholiques. Cette humble femme, en coiffe blanche, qui n'avait jamais lu que dans son missel et dans son évangile, l'étonnait, lui, le savant ; l'entraînait, lui le lettré... un docteur. Peu à peu, sous la parole chaude et communicative d'Anne-Marie, il sentait se rallumer cette parcelle de foi égarée au fond de son âme ; car elle ne n'était jamais complètement la foi mise au cœur de l'enfant par la mère chrétienne. Mais son orgueil luttait devant l'humiliant aveu. Alors, se faisant pressante, l'entourant de ses bras, le serrant avec force sur son cœur, le regardant avec ses yeux noyés de larmes, elle redisait encore :

—Viens, viens, mon enfant ; viens près de Dieu chercher le pardon.

—Et devant cette foi ardente, devant cette tendresse implorante, il se sentit vaincu.

—Et, maintenant, ils marchaient côte à côte sur la lande. La mer bruissait au loin. Ils arrivèrent au village, gagnèrent l'église. Elle était ouverte et solitaire. Seul le pasteur priait dans l'ombre. Ils franchirent le porche aux marches de granit usé, passèrent sur les dalles funéraires, sous lesquelles reposaient quelques châtelains à jamais endormis. Yves fléchit le genou et demeura longtemps prosterné. Il avait laissé quelque chose de son cœur d'enfant dans ce sanctuaire à l'autel grossièrement sculpté, au tabernacle dédoré, à la voûte bleue parsemée d'étoiles, et le souvenir de toutes les émotions douces, ressenties autrefois, venait au-devant de lui et l'enveloppait d'une manière irrésistible.

Sa mère, agenouillée à ses côtés le considérait avec une expression d'amour infini ; et, reportant vers le tabernacle un regard suppliant, elle priait de toute son âme. Et tandis qu'elle implorait le Seigneur, et la Vierge et les Anges, Yves entendait la voix de sa conscience qui se ranimait. Quelle est éloquente, cette voix, quand on la laisse parler.

C'était vraiment une voix divine qui ébranlait tout son être. Quel réveil ! quelle énergie lui venait tout à coup. Alors, avec un repentir qui amenait à ses yeux un ruisseau de larmes, il se leva et s'approcha du saint tribunal. A genoux, il frappa sa poitrine et découvrit, à médécin des âmes, toutes ses plaies, toutes ses fautes, et l'absolution tomba sur son front et le baume coula sur ses blessures morales.

A l'heure suivante, la mère et le fils rentraient dans la chaumière. L'œil d'Anne-Marie rayonnait et pourtant elle conseillait encore.

—Mon Yves, mon cher fils, Dieu t'a pardonné, mais, tu le sais, il faut maintenant que tu expies. Veux-tu, mon pauvre enfant, que je te dise ce que je ferais à ta place ?

—Dites, ma mère, dites !

—Ecoute. Je voudrais que le reste de ma vie fût tout autre que n'a été le commencement. Tu as péché par orgueil, il faut devenir le plus humble des hommes. Tu as fait du tort aux malheureux en les privant d'une fortune, il faut leur donner ta vie, ton travail.

Les yeux d'Yves s'éclairaient :

—Merci, merci, ma mère. Oui, je veux devenir le plus humble des hommes.

Ils s'étaient assis, l'un près de l'autre, sur le banc de pierre placé au seuil ; ils ne parlaient plus, mais, tous deux, comme Monique et Augustin à Ostie, regardaient le ciel.

Les instants s'écoulaient. Le son de l'angelus de midi passa sur la lande. Anne-Marie se signa ; puis donnant à son fils un regard de tendresse extrême, elle lui dit avec résolution :

—Tu le sais, mon enfant, il te reste un dernier devoir à remplir.

—Il écoutait, prêt à obéir.

—Parlez, mère ; vous êtes le devoir, vous êtes le courage, vous êtes la justice et la loi ; tout ce que vous me conseillerez de faire, je le ferai.

Et la Bretonne, serrant avec effusion la main qui se tendait vers la sienne.

—Le repentir n'est pas suffisant : il faut encore réparer. Au nom de la loi de Dieu qui nous dit : "Tu ne prendras pas le bien d'autrui," tu remettras à notre recteur toute la fortune qui n'est pas la tienne. Il la renverra là où elle aurait dû rester. Il confiera au curé de Villepreux que la noble famille s'est éteinte, et qu'un pécheur repentant renvoie les titres et le patrimoine qu'il avait dérobés. Tu n'as rien à redouter, le secret te sera à jamais gardé.

Yves se leva avec empressement, car depuis longtemps, cet or volé lui pesait d'un poids insupportable, et, sortant de son sac de voyage, les titres, les billets de banque, les bijoux, tout ce qui provenait de la source coupable, il les entassa dans une caisse et se mit en devoir de la cloquer. Sa mère l'encourageait du regard. Et, tandis qu'il donnait les coups de marteau avec une ardeur extrême :

—Prenez-vous, disait-elle, que cet or ne reste pas une heure de plus chez nous. Le bien d'autrui attire la malédiction du ciel. Ah ! mon pauvre enfant, jamais, sous notre toit de paille, il n'était entré seulement une pièce de cuivre qui ne fût honnêtement gagnée. Je ne te reproche rien, car le bon Dieu t'a pardonné. Va, ne t'effraie pas de la misère. Un cœur content vaut une fortune. Tu verras comme c'est bon de pouvoir s'estimer soi-même.

La petite caisse était terminée.

—Laisse-moi, dit la Bretonne, laisse-moi la porter moi-même au recteur de Saint-Pierre.

Et, selon la mode du Morbihan, elle plaça, sous sa mante, le petit colis qui sous une dimension minime, contenait une fortune. D'un pas alerte, se pressant, pour se débarrasser du fardeau, elle se hâtait vers le presbytère.

—Ah ! se disait-elle, avec un sentiment de satisfaction, dans quelques instants ce trésor sera en mains sûres. Bientôt le patrimoine sera restitué.

Et, tandis qu'elle s'éloignait sur la falaise, recevant en plein visage le vent de mer, qui soulevait et faisait palpiter les ailes de sa coiffe blanche, Yves la regardait s'avancer résolument sur le chemin. Quand elle eut disparu avec le vieux fardeau, il soupira longuement comme s'il reprenait à pleine poitrine une province d'air pur. Enfin, enfin, il ne serait plus oppressé de ce remords qui hantait ses jours et ses nuits. Désormais il avait le droit de redresser sa taille, de relever sa tête, de regarder, sans mépris, dans le miroir, son visage pâli, sans craindre le reproche muet et incessant de sa conscience, visible dans son regard fiévreux. Enfin, enfin, il avait rejeté les oripeaux du comédien dont il s'était affublé durant trois années. Il n'était plus marquis : mais, d'une main ferme, il pouvait maintenant signer "Yves Kermogán." Il se sentait heureux. Il avait reconquis la paix, et il se répétait ce mot de douceur avec une sorte d'ivresse :

—La paix ! la paix !

Le devoir était accompli.

Ah ! comme il bénissait sa mère pour cette étincelle d'honnêteté qu'elle avait su rallumer dans son âme. Comme il se jurait d'expier avec un grand courage, et alors il se disait :

—Si Hélène vient à apprendre, un jour, combien de prières et de vertus je jeterai sur ma faute ; si elle sait avec quelle ardeur je vais réparer, avec quelle implacable sévérité je vais me condamner à l'humiliation, à la misère, à la souffrance... peut-être me pardonnera-t-elle ?

X

Mais le pardon était loin du cœur d'Hélène. Elle aurait voulu vivre oubliant lentement le passé. Vain désir. Elle avait beau se dire : "Ne regardons plus en arrière, les jours écoulés sont anéantis" ; elle revenait sans cesse aux inoubliables souvenirs de son amour brisé. Elle vivait dans une atmosphère de morne désespoir. Une insomnie douloureuse torturait ses nuits ; et, pendant les longues heures de la journée, elle demeurait souvent immobile près de son enfant. De grosses larmes roulaient silencieusement le long de ses joues. Elle regardait ce petit garçon aux yeux noirs admirables. C'était bien son fils à elle....

Dans le vaste atelier où, habituellement, on passait le berceau, la poussière s'amassait sur ses œuvres commencées, et quand, parfois, elle y arrêta ses regards, c'était pour s'étonner d'avoir cru, jadis, que l'art suffisait au bonheur de la vie. Quelle illusion de croire cette chose ! L'art ne console pas de certaines douleurs. Est-ce que l'art, si despotique qu'il soit, peut complètement accaparer un cœur de femme ? La femme a en elle un besoin d'aimer, qui l'emportera toujours sur toutes les créations idéales.

Elle Michelin et Mlle de Deauville s'attristèrent profondément de cet état de prostration où vivait Hélène. Ils voyaient son chagrin et se taisaient, comprenant leur impuissance à la consoler. Les semaines avaient succédé aux semaines, et le printemps avait ramené de belles journées. Un jour, assise dans son atelier près d'une fenêtre ouverte, elle regardait le jardin aux bosquets de cyprès à la longue allée de mûriers, et sa pensée semblait errer dans un autre monde.

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DENNIS & DUROCHER

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

109 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Fluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELLS DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutés avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucrerie, etc.
Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Courreur

(Rue Cascades, anciens place O. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confectio. de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru. etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERS

—Tels que—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, C. Q.

EPICERIE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DÉTAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eng. St-Jacque

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877.

Dans l'intérêt de ceux qui ont à payer comptant et à Bon Marche pour leurs

Marchandises Sèches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEBOUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la livre
à ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité
Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

À des plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe

PAQUETTE & GODFROT

MANUFACTURIERS

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.
Ou n'emploie que du bois de première qualité.

J. E. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES:

Fournaises et Poèles de Cuisine
Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à de prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges argentées, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent, nickel, acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBrière, Imprimeur-éditeur, en la cité
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.